



Traité Nedarim

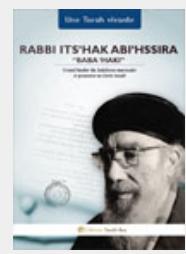
Michna 3 - Chapitre 11

יא, ג קונים שאיני נהנה לבריות--אינו יכול להפר, וכיולה היא ליהנות בלקט ובסכחה ובפיאה. קונים כהנים ולויים נהנים לו, יטלו על כורחו; כהנים אלו ולויים אלו נהנים לו, יטלו אחרים.

Si la femme dit : « Je m'interdis par vœu de tirer une jouissance des créatures (mâles) », le mari ne pourra pas annuler ce vœu ; toutefois, elle pourra bénéficier du glanage, des épis oubliés et de l'angle des champs (tous droits des pauvres). Si elle déclare faire vœu que ni les Cohanim, ni les Léviim, ne pourront prendre ces revenus.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions